

**225C0202**  
FR0000036816-FS0065

24 janvier 2025

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.**

**SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 23 janvier 2025, la société anonyme de droit belge AG Finance<sup>1</sup> (Avenue des Arts, 58 BE-1000, Bruxelles) a déclaré avoir franchi en baisse, le 17 janvier 2025, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL et détenir 890 957 actions SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL représentant autant de droits de vote, soit 0,67% du capital et des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Contrôlée par la société Ageas SA/NV.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 132 890 512 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>3</sup> Cf. notamment prospectus approuvé par l'AMF sous le numéro 24-525 en date du 17 décembre 2024.